



**Date d'ouverture : 31/03/97**

## **FICHE TECHNIQUE**

**Thématique :** Pollution municipale

**Nom du projet :** Les fosses septiques dans les municipalités riveraines de Dundee, Ste-Barbe et St-Stanislas-de-Kostka

**Localisation :** Secteur riverain incluant les résidences aux abords des canaux.

**Problématique :** Il semble qu'une majorité d'installations septiques en bordure du lac soient en mauvaises conditions. La situation se dégrade davantage aux abords des canaux où il y a densité de résidences. Souvent, l'exiguïté des terrains en bordure des canaux ne permet pas l'installation de champs d'épuration conformes. Ces canaux artificiels servent alors de véritables réseaux d'égouts à ciel ouvert. Les algues et les plantes aquatiques y prolifèrent. Des fossés agricoles se déversent aussi dans ces canaux. Notons que tous les canaux communiquent avec le lac.

On remarque aussi à quelques endroits comme à Baie-des-Brises des concentrations résidentielles qui ressemblent au village de St-Anicet ; on peut donc présumer du même genre de problème qu'à cet endroit.

**Solution :**

- Il faudra sensibiliser la population sur l'entretien des fosses septiques et leur vidange et en même temps renforcer la réglementation concernant la vidange des fosses septiques afin de s'assurer que chaque propriétaire respecte la loi provinciale.
- Il faudra faire un inventaire des terrains susceptibles de recevoir des champs d'épuration collectifs. Après consultation avec la population concernée, on pourra initier de petits réseaux collecteurs d'épuration des eaux usées dans les endroits où la concentration résidentielle actuelle ou future peut causer des problèmes de pollution.
- On pourra encourager la plantation de végétaux à proximité des rives.
- Il faudra voir à l'uniformisation de l'application du règlement Q-2 R8 sur les installations septiques (voir fiche technique sur les berges).

**Faisabilité:** Leadership des municipalités riveraines.  
Collaboration des municipalités.

**Partenaires visés :** Municipalités riveraines de Sainte-Barbe, St-Stanislas-de-Kostka et Dundee, MRC Le Haut-Saint-Laurent, Ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF) du Québec, Ministère des Affaires municipales, Comité ZIP du Haut-Saint-Laurent, MRC Beauharnois-Salaberry, comités de citoyens.

<b>Coût:</b>	Sensibilisation sur l'entretien des fosses septiques et leur vidange	30 000\$
	Renforcement de la réglementation	0\$
	Inventaire des terrains susceptibles d'accueillir des champs d'épuration collectifs	500\$

Les municipalités devront promouvoir la possibilité d'achat en commun de matériel d'assainissement septique par les propriétaires ainsi que la possibilité de partager les coûts des travaux connexes.

<b>Échéancier:</b>	Analyse de l'eau dans les canaux et à proximité des rives du lac	1997
	Renforcer la réglementation sur la vidange des fosses septiques	1997
	Promouvoir des projets d'installations collectives d'épuration des eaux usées	1997
	Sensibilisation et consultation des citoyens	1997-98
	Planification de réseaux d'égouts	1998-99

**Indicateur d'atteinte de l'objectif:**

Conformité de toutes les installations septiques pour l'an 2000

**Références complémentaires :**